

"Un rôle étendu pour la Banque européenne d'investissement" dans Echos de l'Europe

Légende: Entretien avec Corneille Brück, réalisé en 1993 par Échos de l'Europe, la publication du bureau de la Commission européenne au Luxembourg. Brück, vice-président de l'époque de la Banque européenne d'investissement, présente l'institution sous différents aspects: sa double nature d'organisme communautaire et de banque, sa mission, ses organes de décision, ses tâches, son siège, etc.

Source: Échos de l'Europe. Publication du Bureau de la Commission des Communautés européennes au Luxembourg. 1993, n° 3. Luxembourg: Office des Publications officielles des Communautés européennes. ISSN 1017-6578.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"un_role_etendu_pour_la_banque_europeenne_d_investissement"_dans_echos_de_l_europe-fr-3340c870-41eb-435c-b047-923cca37c9bd.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 24/09/2012

Un rôle étendu pour la Banque européenne d'investissement

M. Corneille Brück

Depuis le 1^{er} juillet 1993, M. Corneille Brück est vice-président de la Banque européenne d'investissement. Il est ainsi le premier Luxembourgeois à faire partie du comité de direction de la Banque. M. Brück a suivi une brillante carrière qui l'a mené du ministère de l'Économie, où il était attaché économique et chargé d'études au service central de la statistique et des études économiques (1965-1969), à celui des Finances, où il a assumé les fonctions de directeur de l'inspection générale des finances (1969-1981). Dans cette fonction, il a été membre des comités de politique budgétaire et économique et membre du groupe de coordination des politiques économiques et financières à court terme auprès de la Communauté européenne. À la Banque et caisse d'épargne de l'État, il était président-directeur général (1981-1989), puis président du conseil d'administration. M. Brück a accepté de répondre à quelques questions.

Dans vos fonctions à la Banque et caisse d'épargne de l'État à Luxembourg, vous étiez banquier. Qu'est-ce qui a maintenant changé pour vous comme vice-président de la BEI?

En fait, je reste banquier, mais je suis en même temps vice-président d'une institution européenne, puisque la Banque européenne d'investissement est à la fois banque et institution communautaire.

En effet, la BEI est d'abord une institution communautaire dont la raison d'être est de favoriser la réalisation d'objectifs de la Communauté européenne. Vos lecteurs n'ignorent pas que la BEI s'est vu confier par le traité de Rome la mission de contribuer par ses financements au développement équilibré de la Communauté européenne. Une mission volontairement exprimée en termes généraux pour lui permettre de s'adapter à l'évolution des objectifs et des priorités de la Communauté. Actuellement, elle recouvre en gros les objectifs suivants: développement des régions moins favorisées, amélioration des réseaux transeuropéens de transport et de télécommunications, protection de l'environnement et amélioration du cadre de vie, sécurité de l'approvisionnement en énergie et renforcement de la compétitivité industrielle.

Banque, la BEI l'est également, puisqu'elle remplit sa mission en empruntant sur les marchés des capitaux et en empruntant, sans poursuivre de but lucratif, pour financer des investissements qui contribuent à un ou à plusieurs des objectifs que je viens d'évoquer.

En 1992, le total des prêts de la BEI à l'intérieur de la Communauté en support de ces objectifs s'est élevé à 16,1 milliards d'écus, auxquels s'ajoutent près de 900 millions d'écus accordés à l'extérieur de la Communauté.

Quel est exactement votre rôle en tant que vice-président de la BEI? Y a-t-il d'autres Luxembourgeois dans les structures de décision de la Banque?

En tant que vice-président de la BEI, je suis membre du comité de direction, l'organe exécutif de la Banque, composé du président et de six vice-présidents. Les décisions y sont prises collégalement, mais chaque membre a des attributions propres: par exemple, pour ce qui me concerne, les opérations au Benelux.

Au niveau le plus élevé des structures de décision se trouve le conseil des gouverneurs, où chaque État membre désigne un ministre. C'est le Premier ministre, M. Jacques Santer, qui, en sa qualité de ministre du Trésor, est le gouverneur de la BEI pour le Luxembourg. Il assume actuellement la présidence du conseil des gouverneurs.

Suite à ma nomination au poste de vice-président, c'est M. Yves Mersch, directeur du Trésor au ministère des Finances, qui m'a succédé au conseil d'administration de la BEI, poste que j'occupais depuis 1983. Dans l'organe de contrôle, le comité de vérification, c'est M. Albert Hansen, secrétaire général du Conseil du gouvernement, qui est l'un des trois membres. J'ai été le prédécesseur de M. Hansen dans cette fonction de 1977 à 1983.

Vous arrivez à la Banque européenne d'investissement au moment où les sommets d'Édimbourg, puis de Copenhague viennent de confier une mission importante à la BEI...

Les décisions du Conseil européen ont rendu plus visible le rôle de la Banque et l'ont étendu. Les chefs d'État ou de gouvernement ont confié à la BEI d'importantes tâches dans le cadre de mesures visant à promouvoir la reprise de l'économie et à renforcer la cohésion économique et sociale, tâches encore amplifiées par le Conseil de Copenhague.

En réponse aux demandes du Conseil européen d'Édimbourg, la BEI a créé un mécanisme additionnel de prêts de 5 milliards d'écus destiné au financement d'investissements relatifs aux réseaux transeuropéens de transport, de télécommunications et de transfert d'énergie, d'infrastructures d'accès à ces réseaux ainsi que de protection et de gestion de l'environnement. Elle participe également à la mise en place d'un fonds européen d'investissement servant à garantir des prêts pour des infrastructures d'intérêt communautaire et des investissements de PME-PMI.

Le Conseil européen de Copenhague a invité la BEI à augmenter de 5 à 8 milliards d'écus ce mécanisme additionnel de prêts et à le prolonger au-delà de 1994. Sur les 3 milliards d'écus supplémentaires, 2 milliards seront également destinés au financement des réseaux transeuropéens et 1 milliard au renforcement des investissements de PME. Suite aux conclusions du Conseil européen, la Commission de Bruxelles et la Banque examinent les modalités suivant lesquelles les prêts de la BEI en faveur des PME pourront bénéficier d'une bonification d'intérêts de 3 sur cinq ans financée sur le budget de la Communauté.

Fin juillet 1993, la BEI a déjà accordé plus de 3 milliards de prêts dans le cadre de ce mécanisme pour quarante investissements répartis sur onze pays. La BEI étudie actuellement quels sont les projets qui, au Luxembourg, sont susceptibles de bénéficier d'un prêt dans ce contexte.

N'y a-t-il pas du nouveau également en ce qui concerne les opérations de la BEI à l'extérieur de la Communauté?

En effet, les possibilités de financement de la BEI sont maintenant étendues, pour ainsi dire, au monde entier.

A l'extérieur de la Communauté, la BEI participe à la mise en œuvre du volet financier de la politique de coopération de la Communauté à l'égard de pays tiers, volet dans lequel elle joue un rôle croissant. Tout comme elle le fait à l'intérieur de la Communauté, la BEI accorde à l'extérieur des prêts pour des investissements économiquement et techniquement viables.

Les pays pouvant en bénéficier sont les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la convention de Lomé et ceux du bassin méditerranéen avec lesquels la Communauté a conclu des protocoles financiers. Dans ces pays, les prêts sont généralement assortis d'une bonification d'intérêts provenant de ressources du Fonds européen de développement ou du budget de la Communauté.

Depuis 1990, la BEI a été autorisée à intervenir dans deux pays d'Europe centrale et orientale, puis dans cinq finalement devenus six avec la création de la République tchèque et de la Slovaquie. Viennent de s'y ajouter l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

Enfin, depuis le début de cette année, le conseil des gouverneurs a autorisé la BEI à étendre ses activités dans les pays d'Amérique latine et d'Asie signataires d'accords de coopération avec la Communauté.

Il est à noter que les financements hors Communauté sont, dans chaque pays ou groupe de pays, plafonnés quant aux montants totaux pouvant être engagés dans une période déterminée. Ces dernières années, les prêts hors Communauté ont représenté entre 5 et 10 % du total.

La BEI joue un rôle important sur la place financière de Luxembourg...

La Banque européenne d'investissement a été transférée de Bruxelles à Luxembourg en 1968, suite au traité instaurant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes et à la décision

concomitante des représentants des États membres concernant les lieux de travail des institutions communautaires. La BEI occupa alors à la place de Metz l'immeuble qui avait été depuis 1952 le siège de la Haute Autorité, l'organe exécutif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Elle a déménagé en 1980 dans son propre bâtiment au plateau du Kirchberg, actuellement en cours d'extension pour porter sa capacité à 1 000 personnes. Le sommet européen d'Édimbourg de décembre 1992 a d'ailleurs définitivement fixé le siège de la BEI à Luxembourg, en même temps qu'il a fixé celui des autres institutions.

Institution communautaire et banque, la BEI a donc contribué depuis 1968, par sa présence et le développement de son activité, à l'essor de la place financière et a renforcé en même temps la vocation de Luxembourg comme lieu de travail d'institutions communautaires. Elle pratique depuis Luxembourg des opérations d'emprunt et de prêt dans une centaine de pays, ce qui apporte à la place un important courant d'échanges et de relations de travail. Réciproquement, la BEI peut tirer avantage de l'essor de la place financière où elle travaille en étroite collaboration avec un nombre important de banques, la Bourse et CEDEL. Figurant au premier rang des emprunteurs internationaux de monde, elle émet de nombreux emprunts à Luxembourg. Actuellement, plus de 150 sont cotés en Bourse de Luxembourg.

Quant aux principaux prêts accordés au Luxembourg, on peut citer la centrale hydroélectrique de Vianden, le réseau d'alimentation en eau à partir du barrage d'Esch-sur-Sûre, un bateau-citerne de Navimer, l'autoroute Luxembourg-Trèves, l'usine de TDK à Bascharage et le satellite Astra 1 B.